

“VOUS SEREZ MES TÉMOINS”

Actes 1,8

CHARTRE SYNODALE
DE L'ÉGLISE D'ANJOU
2007-2017

HUIT PRINCIPES
DE LA MISSION



LES PRINCIPES

- Miser sur les enfants et les jeunes p. 6
- Tisser un réseau de communautés proches et fraternelles p. 10
- Appeler, former et soutenir les acteurs de la mission p. 12
- Se laisser former par la Parole de Dieu p. 16
- Servir les hommes p. 20
- Vivre le dimanche en Église p. 24
- Célébrer les sacrements comme une chance pour la mission p. 26
- S'engager sur les chemins de la communion p. 30

LES MOYENS

- Des moyens liés à la communication p. 32
- Des moyens financiers p. 34
- Prière du synode p. 36

CET AVENIR À AIMER



Aimer. Aimer le Christ pour le faire connaître. Aimer notre Église telle qu'elle est, et l'accompagner pas à pas, avec douceur et persévérance, pour qu'elle accomplisse fidèlement sa mission. L'aimer dans ses évolutions nécessaires. L'aimer comme une mère : à cette condition seulement, nous nous recevrons comme des frères. **Aimer l'avenir de l'Église** parce que c'est aussi le nôtre.

Je vous invite donc à l'espérance.

Nous le savons déjà : la nostalgie ne conduit à aucune pastorale. Elle n'est pas chrétienne, parce qu'elle ne mène à rien. Certes, nous voyons disparaître une image de notre Église ; mais nous savons que l'Esprit est avec nous. Il nous console, il nous inspire, il nous insuffle joie, élan et force.

Rien n'est écrit d'avance. La fatalité n'existe pas. Nous sentons-nous plus faibles aujourd'hui ? C'est reconnaître que nous avons besoin d'être audacieux. Le moment est venu de replacer **l'espérance** au centre de nos communautés, de nos vies personnelles, de nos pratiques⁽¹⁾.

Fort de ces convictions, j'avais convoqué un synode, le 22 septembre 2005, en la fête de S. Maurice et de ses compagnons, patrons de notre diocèse.

Un synode est un **acte de gouvernement**. L'évêque sollicite l'avis du peuple de Dieu dont il est le pasteur. Cet acte implique une mobilisation du plus grand nombre.

Cette mobilisation a été magnifique. Deux mille quatre cent vingt-deux équipes ont vu le jour, regroupant près de vingt mille personnes ! Prier ensemble, réfléchir, confronter des points de

vue parfois plus éloignés les uns des autres qu'on ne l'imaginait : ce fut une expérience forte, à la fois spirituelle et fraternelle, dont les effets se feront sentir longtemps encore.

Il y eut des moments de ferveur et d'émotion qui nous ont permis à tous, à moi le premier, d'expérimenter combien notre Église d'Anjou était belle. Combien nous étions heureux d'être ensemble et de nous dire du Christ ! Je songe à la fête de l'Esprit⁽²⁾, lors de la Pentecôte, cette année, à la retraite de l'Assemblée synodale, le 3 mars 2007, puis évidemment aux deux sessions de cette même Assemblée (24-25 mars et 29-30 septembre 2007). Puis-je accorder une mention spéciale à "Cap' synode" qui, le 20 juin dernier, mit notre avenir à la portée, en quelque sorte, de milliers d'enfants ? Nous avons écrit une nouvelle page, et une page heureuse, de

Nous avons écrit une nouvelle page heureuse de l'histoire de notre Église d'Anjou.

l'histoire de notre Église d'Anjou, pourtant si riche.

Un synode est un acte de gouvernement en ce que, ses travaux terminés, l'Assemblée adresse des **propositions** à l'évêque. La nôtre s'est appuyée sur les aspirations qui revenaient le plus souvent dans les remon-

tées des équipes synodales : le besoin de formation pour tous, jeunes et adultes, à commencer par ceux qui exercent des responsabilités ; le désir de rendre nos communautés plus fraternelles, plus chaleureuses et attirantes, mais aussi les inquiétudes concernant l'animation de ces mêmes communautés et la célébration des sacrements ; le souci de servir les hommes, à commencer par les pauvres, et celui aussi d'être reconnu comme des partenaires de la vie sociale ; la volonté de respecter les différences au sein d'une communion authentique ; l'insistance mise sur le souci de

(1) Lettre pastorale *Cet Avenir à aimer*, 2 & 4, *Semaine Religieuse* n° 34, (9 octobre 2005).
(2) La Fête de l'Esprit, ou Fête de la confirmation, avait été précédée de la lettre pastorale, *L'Esprit-Saint ? J'adore !* dans *l'Église d'Anjou* (mai 2007)



proximité à l'intérieur de notre Église, mais aussi entre les chrétiens et ceux qui ne partagent pas leur foi.

J'avais demandé que les propositions finales soient claires, précises et concrètes, pas nécessairement nombreuses. L'objectif a été atteint.

Je suis heureux de vous présenter en cette fête de la Toussaint, **huit principes** de la mission d'aujourd'hui et de demain.

Certains s'étonneront peut-être de l'emploi de ce terme. Il faut lui donner son sens le plus originel, le plus authentique, et lui retirer toute connotation de raideur : un principe est un commencement, une source. Chacun de ces principes, ordonné à la mission, justifie ainsi un certain nombre de **décisions**. Ces décisions nous engagent. Quelques moyens de mise en œuvre sont examinés dans la dernière partie du texte.

Les huit principes sont énoncés selon l'ordre de préférence qui a résulté d'un vote de l'Assemblée.

À qui s'adresse la Charte missionnaire ? À tous les membres de notre Église.

À qui s'adresse la Charte missionnaire ? À tous les membres de notre Église. Chaque baptisé, en effet, est investi d'une mission, celle de témoigner du Christ par toute sa vie. Il lui revient, par conséquent, de s'appropriier ce texte puis de le traduire dans des choix et des actes, selon

ses moyens propres, la place qu'il occupe et la grâce qui lui est faite.

Bien évidemment, les paroisses et les services diocésains "Foi", "Jeunes", "Famille", "Société et Cultures", "Santé et Solidarités", "Ministres ordonnés et laïcs ayant reçu une charge ecclésiastique", avec l'Économat et la Communication, auront à jouer un rôle de premier plan dans l'application de la Charte. Chacun d'eux recevra une feuille de route particulière. Les communautés religieuses et les divers participants de l'apostolat des laïcs sont invités aussi à la mettre en œuvre.

J'imagine que les lecteurs commenceront par relever les principes qui sont appliqués déjà "chez eux", et les décisions qui en découlent. Ils s'en trouveront confortés ; mais il convient de pousser plus avant. Nous ne ferons pas nécessairement davantage demain – le pourrions-nous d'ailleurs ? Nous aurons à faire autrement. Acceptons-nous d'être interrogés sur nos pratiques et nos mentalités, bousculés peut-être ? La Charte offre justement des alternatives et des innovations. Un synode n'a pas été convoqué, et des milliers de personnes n'ont pas réfléchi et travaillé deux pleines années durant, pour que finalement rien ne bouge.

On peut penser enfin que les membres des confessions chrétiennes, ceux des autres religions, mais encore les acteurs de la vie sociale et culturelle trouveront dans la Charte matière à la réflexion et à la coopération.

Il y a dix ans, était lancée la réforme des paroisses. Celle des services diocésains est en voie d'achèvement. Le centre Saint-Jean, rénové de fond en comble, sera ouvert l'an prochain. Des initiatives et des décisions importantes devront être prises dans les dix années à venir. Il fallait leur donner une assise : c'est fait. Nous la recevons aujourd'hui avec **Huit principes de la mission**.

Nous avons dialogué pendant deux bonnes années. De nombreuses questions ont été posées, de multiples problèmes soulevés. Les conclusions que je donne n'apportent pas toutes les réponses, ni toutes les solutions. Le texte ouvre un avenir qu'il nous faudra écrire ensemble, sous la motion de l'Esprit. Nous savons que la tâche qui nous attend est immense.

Les mutations qui affectent notre société et notre Église nous poussent à envisager des hypothèses diverses. Il est possible que le christianisme existe demain sous des formes inédites. Hier, il couvrait l'ensemble du territoire et s'identifiait au département, à la région, à la nation. Nous nous orientons maintenant peut-être, estiment certains, vers la constitution de petites communautés fraternelles, ferventes et généreuses. Signes du grain de

sénévé (Évangile selon S. Matthieu 13, 31), ces groupes sembleront de peu d'importance aux yeux de beaucoup, mais ils vivront intensément pour lutter contre le mal et implanter le bien dans le monde : ils ouvriront ainsi la porte à Dieu.

D'autres penseurs font observer que se produisent actuellement des évolutions jugées impensables il y a quelques années à peine. Nos sociétés pensaient alors que les croyances allaient se réduire comme une peau de chagrin, et que les religions avaient fait leur temps. Nous savons maintenant qu'il n'en est rien. On ne peut vivre sans croyance : les sociétés sceptiques sont condamnées à s'éteindre. La foi chrétienne aura demain toute sa place dans l'expression de notre société, si du moins nous savons en témoigner de manière juste.

À nous donc de livrer ce que S. Paul, le premier des envoyés en mission, nous disait être le "beau combat de la foi" (1 Lettre à Timothée 6, 11-16, texte proclamé, le 30 septembre 2007, au cours de la messe de la seconde session de l'Assemblée synodale). Il nous en indiquait les moyens : "Recherche la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur". Il nous en révélait aussi le terme : "Conquiers la vie éternelle à laquelle tu as été appelé".



La fête de ce jour est l'une des plus populaires. Ces frères et ces sœurs aînés dans la foi nous rappellent qu'il n'existe pas d'autre mission pour l'Église que celle de conduire chacun de ses membres à la sainteté. Nos principes, nos décisions, nos réformes, nos organisations et jusqu'à nos communautés ne sont que du vent s'ils ne nous aident pas à témoigner du Royaume de Dieu qui vient. Nous sommes des pèlerins d'éternité.

† Jean-Louis BRUGUÈS
évêque d'Angers
*Donné à Angers,
en la solennité de Toussaint,
le 1^{er} novembre 2007*

*Salut, Reine des cieux. (...)
c'est de vous que la Lumière
s'est levée sur le monde.
Réjouissez-vous, Vierge glorieuse,
belle entre toutes les femmes ;
Soyez heureuse, ô toute belle,
et pour nous priez le Christ.*

Ave Regina Caelorum

AMEN

"Tous ceux qui croient au Christ iront en se sanctifiant toujours plus dans les conditions, les charges et les circonstances qui sont celles de leur vie et grâce à elles, si cependant ils reçoivent avec foi toutes choses de la main du Père céleste et coopèrent à l'accomplissement de la volonté de Dieu, en faisant paraître aux yeux de tous, dans leur service temporel lui-même, la charité avec laquelle Dieu a aimé le monde".

VATICAN II, *Lumen gentium*, 41 § 7

MISER SUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Miser sur la jeunesse parce qu'elle représente l'avenir.

Ce n'est pas seulement une évidence démographique. Se lève sous nos yeux une génération sans grands préjugés, plus curieuse des "choses de la religion".

Des jeunes de cette génération se disent soucieux d'apprendre, de comprendre pour mieux témoigner. Ils sont généreux. Faisons-leur confiance. Certes, ces jeunes-là ne rassemblent pas le plus grand nombre ; nombreux sont ceux qui restent éloignés de l'Évangile. Il faut encourager ceux-là pour qu'ils rejoignent ceux-ci.

Cette jeunesse est une grâce, une chance pour notre Église, une chance à saisir.

L'Église annonce une Bonne Nouvelle : chaque enfant, chaque jeune est aimé personnellement et intimement par Dieu. Il faut donc lui montrer comment il peut, à son tour, aimer le Seigneur et les autres "comme lui-même" (Évangile selon S. Luc 10, 27).

Les enquêtes réalisées au début du synode et les équipes synodales se sont massivement exprimées au sujet des enfants et des jeunes, en particulier sur la question de l'annonce de la

foi. Elles souhaitent que l'Église diocésaine aille au-devant d'eux avec bienveillance.

Si la pastorale s'adresse à tous les âges de la vie, elle accorde une attention particulière à cette période d'initiation et de formation qui va du baptême à un engagement dans la société.

Elle sait bien que la famille demeure le lieu premier de l'éveil à la foi et à la vie sociale. Il faut donc l'aider dans sa mission d'éducation, surtout quand elle se dit démunie.

Deux valeurs éducatives ont été privilégiées : l'éducation affective et sexuelle, et l'apprentissage de la vie en équipe. J'en ajoute une troisième : la formation à l'intériorité et à la vie spirituelle.

Notre diocèse offre à la jeunesse un éventail très riche d'activités et de services. Comment coordonner cet ensemble et le porter à la connaissance des jeunes, afin que chacun puisse trouver ce qui lui est nécessaire ? Une des tâches de la pastorale des enfants et des jeunes est de relier entre elles les différentes propositions, par exemple dans le cadre de la coopération entre les paroisses, et de permettre ainsi à chaque jeune de trouver ce qui lui convient.

Miser sur la jeunesse parce qu'elle représente l'avenir.



DÉCISION 1 : créer des "relais-jeunes"

- 1. Ces "relais-jeunes" devront naître dans chaque ensemble de paroisses.** Leur mission est de permettre aux jeunes de se rencontrer, de prier ensemble et de participer à des actions communautaires. Ils auront aussi le souci de s'adresser à ceux qui sont éloignés de l'Église.
- 2. Ces relais sont constitués de jeunes et d'adultes.** Ces derniers représentent l'aumônerie de l'Enseignement public et de l'Enseignement catholique, les mouvements et les familles spirituelles, les responsables de la profession de foi et de la confirmation, d'autres groupes de jeunes enfin. Il est souhaitable qu'un permanent chargé des jeunes puisse coordonner l'ensemble.



"Chers amis, à l'aube du troisième millénaire, je vois en vous les "sentinelles du matin" (cf. Isaïe 21, 11-12).

Au cours du siècle qui s'achève, des jeunes comme vous étiez appelés, dans d'immenses rassemblements, pour apprendre la haine, et ils étaient envoyés pour se battre les uns contre les autres.

Les différents messianismes séculiers, qui ont tenté de se substituer à l'espérance chrétienne, se sont révélés ensuite de véritables enfers. Aujourd'hui, vous êtes venus

ici pour affirmer que, dans le nouveau siècle, vous n'accepterez pas d'être des instruments de violence et de destruction ; que vous défendrez la paix, en payant de votre personne si nécessaire. Vous ne vous résignerez pas à un monde où d'autres hommes meurent de faim, restent analphabètes ou manquent de travail.

Vous défendrez la vie à tous les instants de son développement ici-bas, vous vous efforcerez de toute votre énergie de rendre cette terre toujours plus habitable pour tous".

JEAN-PAUL II aux jeunes lors des 15^{es} journées mondiales de la jeunesse à Rome, (20 août 2000)

DÉCISION 2 : soutenir la mission et renforcer l'identité de l'Enseignement catholique

L'Enseignement catholique diocésain accueille 41 % des jeunes scolarisés dans notre diocèse. C'est une chance extraordinaire : notre Église peut ainsi entrer en contact avec presque un jeune sur deux.

1. L'Enseignement catholique diocésain vient de se donner un "projet pastoral". C'est là un moyen de première importance pour la mission de notre Église. Il faut donc le soutenir, le faire connaître largement... et en vivre dans tous les établissements !
2. Le "projet pastoral" et, plus largement, le souci de l'éveil des jeunes aux valeurs évangéliques, doivent être portés par l'ensemble du personnel des établissements catholiques. Cet objectif implique des choix cohérents dans le recrutement, la formation et l'accompagnement de ce personnel.
3. Catholique signifie universel. L'Enseignement catholique aura donc à cœur d'accueillir aussi les enfants et les jeunes plus démunis ou même exclus. Il tiendra compte des difficultés rencontrées par leurs familles.
4. L'établissement catholique n'est pas une île. Il doit donc entretenir des relations habituelles avec la paroisse où il se trouve. Il lui revient aussi de faire connaître la richesse des mouvements et associations de l'Église.



DÉCISION 3 : renforcer la présence de l'Église dans le monde scolaire et universitaire

1. Ce renforcement implique d'abord le soutien apporté au projet pastoral de l'aumônerie de l'Enseignement public général, technique et professionnel. Il peut prendre la forme d'un accroissement du temps d'ouverture des permanences régulières dans les lycées ou à proximité. Ce soutien implique encore que les parents dont les jeunes fréquentent l'Enseignement public soient mieux informés de l'existence de ces aumôneries, et rappelés à leurs responsabilités : les aumôneries ne peuvent exister sans leur appui.
2. Des jeunes vivent dans les Maisons Familiales et les centres d'apprentissage. Pour entrer en relation avec eux, il faut développer des aumôneries qui leur soient accessibles en dehors du temps scolaire, et leur proposer de rejoindre des mouvements ou des familles spirituelles.
3. Le monde universitaire demeure un immense terrain d'évangélisation dans lequel l'Église reste peu visible. Il faut donc y soutenir ou susciter des aumôneries, des associations, des groupes de prière et de réflexion chrétienne.



DÉCISION 4 : créer des "Journées diocésaines des Jeunes"

Ces journées seront régulières. Elles concerneront les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui doivent en être les acteurs premiers. Elles offriront une dimension internationale marquée.

À encourager

Parents

1. Accueillir avec bienveillance les familles et les enfants qui se présentent, sans chercher d'abord à leur donner une responsabilité. Cette mission peut être confiée à un couple de parents dans chaque paroisse.
2. Aider les parents dans leur tâche éducative, notamment dans le domaine de l'affectivité.

Enfants

1. Proposer une expérience de mouvement ou d'association à tous les enfants au cours de leur parcours catéchétique pour leur permettre d'expérimenter la richesse d'une vie d'équipe. Les mettre en contact avec les communautés existantes, notamment les communautés religieuses ou spirituelles.
2. Familiariser les enfants et les jeunes avec les grandes questions éthiques de la société contemporaine : les aider à y réfléchir, leur donner des repères, leur faire découvrir la richesse du message de l'Église.
3. Privilégier un rassemblement festif et régulier au cours duquel les enfants et leurs familles apprendront à trouver leur place dans l'Église.

"Les liens familiaux, s'ils sont importants, ne sont pas absolus. De même que l'enfant grandit vers sa maturité et son autonomie humaines et spirituelles, de même sa vocation singulière qui vient de Dieu s'affirme avec plus de clarté et de force. Les parents respecteront cet appel et favoriseront la réponse de leurs enfants à le suivre. Il faut se convaincre que la vocation première du chrétien est de suivre Jésus : Qui aime père et mère plus que Moi, n'est pas digne de Moi, et qui aime fils ou fille plus que Moi n'est pas digne de Moi". (Évangile selon S. Matthieu 10,37) Catéchisme de l'Église Catholique, 2232.



TISSER UN RÉSEAU DE COMMUNAUTÉS PROCHES ET FRATERNELLES



“Je vous donne un commandement nouveau : vous aimer les uns les autres. Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres. À ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l’amour les uns pour les autres”

Évangile selon S. Jean 13,34-35.



“Une erreur, aujourd’hui largement répandue, est l’oubli de cette loi de solidarité humaine et de charité, dictée et imposée aussi bien par la communauté d’origine et par l’égalité de la nature raisonnable chez tous les hommes à quelque peuple qu’ils appartiennent, que par le sacrifice de rédemption offert par Jésus-Christ sur l’autel de la Croix à son Père céleste, en faveur de l’humanité pécheresse”.

Pie XII, Summi pontificatus, 1939

L’Assemblée synodale a placé au second rang de son vote le souci de rendre nos diverses communautés plus proches et plus fraternelles. Il faut donc recevoir ce désir comme un trait particulièrement marqué de la mission de notre Église.

Une dynamique a été lancée par le synode. Comment, non pas la poursuivre telle qu’elle, parce que nous savons que ce serait irréaliste, mais la convertir en nouvel élan de notre mission ?

C’est ainsi que, ouvertes à des personnes très différentes, plus ou moins proches de l’Église, les équipes synodales ont favorisé, ici et là, une redécouverte de la foi et l’utilité d’une catéchèse élémentaire, grâce au “Carnet de route”. En réfléchissant à l’avenir du diocèse, c’est-à-dire au leur, elles ont expérimenté ce que peut être la communion dans une Église locale.

Beaucoup ont souhaité poursuivre cet élan. Ils demandent que se constituent des équipes de taille réduite, autonomes et autogérées. Parler en vérité, partager sa foi et se laisser façonner par la Parole de Dieu : les membres de ces

équipes deviendraient ainsi des témoins du Christ dans leur entourage.

D’autres ont puisé dans cette expérience le désir de rejoindre des vies d’équipes déjà existantes. La diversité des mouvements, des associations et des familles spirituelles est une richesse pour notre dio-

cèse. Il faut donc les faire connaître et les encourager, car ils offrent un partage de vie, un soutien quotidien, une expérience et une formation spirituelles, enfin un rôle actif dans l’Église ou la société.

La paroisse sera le premier lieu de la rencontre et du décloisonnement de toutes ces équipes. Le besoin de “temps forts” est exprimé de manière récurrente, en particulier chez les plus jeunes.

La vie paroissiale n’est pas la même dans le monde rural et en ville. Les urgences pastorales y sont perçues de manière différente. Partout cependant, la mission dépend de la visibilité de notre Église et de la manière dont elle se rendra accessible. Ont été soulignés le besoin d’une bonne communication, aussi bien à l’intérieur des communautés et du diocèse qu’auprès de la société, et la nécessité de cultiver les vertus de l’accueil.

Cultiver les vertus de l’accueil.

DÉCISION 1 : créer des “fraternités”, petites communautés actives

1. Créées à l’initiative des paroisses ou des personnes, ces “communautés missionnaires” sont fondées dans les quartiers, les villages, les réseaux de travail ou de loisirs, les activités de service. Elles comprennent de 3 à 10 personnes, avec un “référent” connu de l’Équipe d’Animation Paroissiale (EAP). En réalité, le vocabulaire reste à fixer. On a parlé de “fraternités”, de “cellules d’évangélisation paroissiales”, de “communautés de base”, “d’équipes de quartiers”...

Ces fraternités s’appuient sur quatre “piliers” :

- la convivialité ;
- le partage de la Parole de Dieu, de la foi et de la prière ;
- la connaissance de la vie locale ;
- la mise en œuvre d’actions dites “de proximité”, comme, par exemple, la transmission des informations, l’invitation à la prière, l’attention aux personnes isolées, des rencontres amicales avec le voisinage, une aide ponctuelle pour préparer un sacrement ou une sépulture...

Chaque fraternité met l’accent sur l’un ou l’autre de ces piliers, selon les circonstances, mais n’en oublie aucun.

2. Certaines “fraternités” reçoivent une mission spécifique.

- Lorsque la mission est donnée par la paroisse, la “fraternité” rend compte chaque année à l’EAP de ses activités et de sa bonne marche.

DÉCISION 2 : mettre en valeur la diversité des formes de la vie associative dans l’Église

1. Commencer par faire connaître les diverses formes d’association qui se trouvent au service de la mission (mouvements, associations de laïcs, familles spirituelles) : plusieurs répondent déjà à la demande de communautés proches et fraternelles.

Dans chaque paroisse, un membre de l’EAP est chargé d’assurer un lien entre la paroisse et les associations, afin d’orienter ceux qui cherchent un groupe.

L’EAP organise régulièrement une rencontre avec tous les groupes agissant dans la paroisse, afin de favoriser la connaissance mutuelle et même éventuellement bâtir un projet commun. On se rappelle cependant que les associations de laïcs jouissent d’une autonomie reconnue par le droit.

2. Les personnes célibataires craignent souvent d’être oubliées dans notre Église. Les paroisses, les mouvements veillent à ce que les propositions de ces groupes soient portées à leur connaissance.

DÉCISION 3 : répondre aux attentes spécifiques des communautés vivant en milieu rural

1. Créer dans chaque relais de la paroisse une équipe autour du correspondant local, afin, de coordonner les différents services susceptibles de répondre au besoin de proximité exprimé si largement. Cette équipe agit avec celles des autres relais et avec l’EAP.

2. Vouloir la vitalité de la communauté chrétienne conduit à privilégier une messe par paroisse chaque dimanche.

- Les messes préparées avec les jeunes familles et leurs enfants, auront lieu, autant que possible, dans un lieu fixe et un dimanche fixe.
- Les catholiques se réuniront aussi souvent que possible pour prier dans les églises des relais. Le patrimoine spirituel de l’Église est très riche ; il revêt des formes diverses : liturgie des Heures, Rosaire, adoration eucharistique... Pourquoi ne pas y puiser plus largement ? Les réunions de prière du dimanche suivront les orientations données dans la Lettre pastorale *Le Jour des chrétiens* (§ 17).

“L’apostolat dans le milieu social s’efforce de pénétrer d’esprit chrétien la mentalité et les mœurs, les lois et les structures de la communauté où chacun vit. Il est tellement le travail propre et la charge des laïcs que personne ne peut l’assumer comme il faut à leur place. Sur ce terrain, les laïcs peuvent mener

l’apostolat du semblable envers le semblable. Là, ils complètent le témoignage de la vie par celui de la parole. C’est là qu’ils sont le plus aptes à aider leurs frères, dans leur milieu de travail, de profession, d’étude, d’habitation, de loisir, de collectivité locale”.

VATICAN II, *Apostolicam actuositatem*, 13 § 1

À encourager

Les presbytères sont les maisons de la communauté paroissiale. L’EAP peut donc proposer, là où c’est possible, à des couples, des célibataires ou des communautés religieuses d’habiter ceux qui sont laissés vacants par le départ des prêtres. Elle assortit cette proposition d’une mission particulière, comme, par exemple, l’accueil de tous ceux qui demandent des services à l’Église, ou cherchent des lieux de prière et de ressourcement spirituel ; mais aussi, au cas par cas, l’accueil des jeunes et des personnes connaissant des difficultés matérielles ou morales, la proposition d’un lieu de ressourcement et de prière.

APPELER, FORMER ET SOUTENIR LES ACTEURS DE LA MISSION

La mission est l'affaire de tous. Celui qui a été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit doit rendre compte de la foi, de l'espérance et de la charité qui ont été déposées en lui. Il n'existe pas d'autre option.

Certains chrétiens sont appelés à se mettre au service de cette Bonne Nouvelle d'une manière particulière : les prêtres, les diacres et les laïcs chargés de mission.

On se rappelle que l'instauration du diaconat permanent et la participation des laïcs au témoignage et à la fonction prophétique du Christ ont représenté des innovations majeures du concile de Vatican II. Ces deux réalités ont aussi marqué notre Église d'Anjou.

La mission revêt deux formes plus importantes : l'animation des communautés, à commencer par les paroisses, et l'accompagnement des groupes, mouvements et autres, sans oublier celui des personnes singulières.

Notre Église doit appeler résolument.

Notre Église doit donc appeler résolument :

- des jeunes hommes à devenir prêtres, car il n'y a pas d'Église sans prêtres ;
- des hommes au diaconat permanent ;
- des laïcs à remplir des missions précises.

Chacune des missions confiées par l'Église implique une formation préalable, et même, le plus souvent, une formation continue.

Il en va de même d'ailleurs dans la société civile. Ce sont autant d'engagements de notre Église diocésaine envers tous les acteurs de la mission.

La vie religieuse est le poumon spirituel de notre Église. Notre diocèse ne peut donc s'en passer.



DÉCISION 1 : appeler largement au ministère ordonné

1. Chez nous comme ailleurs en France, les catholiques font l'expérience douloureuse du manque de prêtres. Or, Dieu n'appelle pas moins aujourd'hui qu'hier ; il continue à susciter des ouvriers pour sa moisson (Évangile selon S. Luc 10, 2).

Certes le cheminement d'une vocation est toujours un chemin de liberté ; nos familles et nos communautés ont-elles le souci de répercuter cet appel, de le soutenir et de l'encourager ? Ce soutien est l'affaire de tous : enfants, jeunes, adultes, parents, catéchistes, paroissiens, mouvements... J'attache une grande importance à la prière pour les vocations.

Pour accompagner cette prise de conscience, des outils seront élaborés, notamment un ensemble de fiches pédagogiques.

2. Notre Église doit donc déployer une pastorale des vocations sacerdotales et diaconales, à la fois ambitieuse et déterminée, et se donner les moyens appropriés.

3. L'Assemblée synodale a proposé à l'évêque de solliciter l'envoi en Anjou de prêtres, séculiers ou réguliers, venus d'ailleurs. Le modèle évoqué a été celui de *Fidei donum*.

DÉCISION 2 : prévoir des assises sur le ministère ordonné

1. Ces assises auront pour objectif de préciser :

- pour les prêtres, les lieux prioritaires et leur type de présence,
- pour les diacres permanents, leur mission et leur lien avec les communautés paroissiales.

2. Ces assises se tiendront dans un délai de deux années à partir de la promulgation de la présente Charte.

DÉCISION 3 : réexaminer les modes de formation pour les ministres ordonnés

1. La proximité de la faculté de théologie de l'Université Catholique de l'Ouest est un atout précieux pour cette formation. Il faut étudier avec elle de nouvelles formules de formation initiale et continue.

2. Il convient de penser à frais nouveaux la formation permanente des prêtres (année sabbatique, cycle d'approfondissement, etc.).

Faites, Seigneur, que je ne cherche pas tant d'être consolé que de consoler, d'être compris, que de comprendre, d'être aimé, que d'aimer.

Parce que c'est en se donnant que l'on reçoit, en s'oubliant soi-même que l'on se trouve soi-même, en pardonnant que l'on obtient le pardon, en mourant que l'on ressuscite à l'éternelle Vie.

Prière attribuée à Saint François d'Assise

“Les diacres ont à se dévouer au service de ton peuple pour le nourrir de la Parole et le faire vivre de tes sacrements ; ils seront de vrais témoins de la foi et de la charité... Fais croître en eux les vertus évangéliques : qu'ils fassent preuve d'une charité sincère, prennent soin des malades et des pauvres et s'efforcent de vivre selon l'Esprit”.

Liturgie de l'ordination des diacres



DÉCISION 4 : établir les missions qui seront confiées aux laïcs

1. La mission de l'Église nécessite de confier des responsabilités importantes à des laïcs. Celles-ci devront être clairement identifiées, selon les principes arrêtés dans la présente Charte.
2. Les activités et les responsabilités doivent faire l'objet d'une évaluation régulière.

DÉCISION 5 : créer un poste "Chargé de mission emploi et administration du personnel"

Ce poste suivra l'emploi et la carrière des salariés. Ses objectifs sont :

- assurer le suivi juridique des questions sociales ;
- veiller aux conditions de vie des salariés, en tenant compte de la diversité des situations (âge, mission, lieux de vie...),
- conseiller les responsables pastoraux dans la gestion du personnel.

DÉCISION 6 : faire la promotion d'une charte du bénévolat

1. De nombreux laïcs s'engagent bénévolement au service de notre Église et de sa mission. Nous ne pourrions pas vivre sans leur générosité. Il faut donc l'encourager.
2. Une charte du bénévolat sera élaborée dans notre diocèse dans un délai de deux ans. Elle devra faire l'objet de réévaluations régulières. Il lui reviendra de préciser la durée et le contenu des engagements des personnes bénévoles.



DÉCISION 7 : harmoniser entre elles les diverses missions paroissiales

1. Les paroisses nouvelles existent depuis dix ans. Il convient de vérifier maintenant l'harmonisation des diverses missions confiées aux curés, aux prêtres, aux diacres et aux membres de l'EAP.
2. Chacun des acteurs de la vie paroissiale a besoin d'être formé et accompagné. Cet accompagnement peut aussi être de nature spirituelle. Il convient donc de communiquer à ces acteurs les lieux et le nom des personnes susceptibles de le faire.

DÉCISION 8 : créer des lieux spirituels dans le diocèse

1. Seuls ou en groupes, des chrétiens, peut-être plus nombreux qu'autrefois, éprouvent le besoin de fréquenter des lieux spirituels où ils trouvent une prière régulière, une célébration des sacrements (Eucharistie et réconciliation), un accueil personnalisé, le silence enfin.
2. Il faut donc dessiner une carte des lieux spirituels dans le diocèse. Cette carte sera établie avec la collaboration des abbayes, des monastères, des communautés religieuses et spirituelles.

À encourager

1. Porter le souci de la vie religieuse.

Il a peu été question de vie religieuse au cours de ce synode. On peut le regretter. Pourtant, les Ordres et Congrégations ont joué un rôle déterminant dans l'âme de notre Église d'Anjou. Douze maisons-mères et des milliers de missionnaires dans les autres continents ! Certes, il est inutile de fermer les yeux : le vieillissement est là, même si l'adjonction, depuis quelques années, de laïcs associés au charisme de la congrégation représente un signe très positif.

Deux voies s'ouvrent à nous :

- Inciter des communautés religieuses à s'installer en Anjou.
- Inventer une forme de vie religieuse adaptée aux besoins du diocèse.

2. Inviter les chrétiens à se joindre à la prière des communautés religieuses.

3. Envisager un lieu de vie et de formation chrétienne pour les lycéens qui s'interrogent sur le ministère ordonné.

4. Conforter la présence des prêtres au sein des mouvements. Une bonne formation des accompagnateurs et animateurs ne disqualifie pas leur présence. Au contraire, elle permet de mieux comprendre et de mieux situer leur rôle spécifique.

5. Définir une politique de financement pour assurer une rémunération décente aux différents acteurs de la mission, en particulier, les laïcs, et un défraiement des bénévoles.

"Les laïcs, réunis dans le peuple de Dieu et organisés dans l'unique Corps du Christ sous une seule tête, sont appelés, quels qu'ils soient, à coopérer comme des membres vivants au progrès de l'Église et à sa sanctification permanente, en y appliquant toutes les forces qu'ils ont reçues par bienfait du Créateur et par grâce du Rédempteur".

VATICAN II, Lumen gentium 33 § 1



SE LAISSER FORMER PAR LA PAROLE DE DIEU



Le synode a révélé le besoin de mieux comprendre le contenu de notre foi.

Les personnes âgées de 35 à 60 ans reconnaissent que leur niveau de catéchèse n'a pas suivi celui de leur formation intellectuelle et professionnelle. Elles s'interrogent sur les énoncés dogmatiques auxquels elles ont parfois du mal à adhérer.

Au cœur de ce désir de formation, la compréhension de la Bible tient une place privilégiée. Les chrétiens souhaitent en partager la lecture avec des animateurs compétents et accessibles.

La formation biblique nécessite donc des animateurs sachant utiliser les apports récents de l'exégèse, et capables d'expliquer la foi de l'Église dans un langage compréhensible par tous, avec des moyens de communication adaptés. Ils auront à susciter le goût de la Parole de Dieu.

En réalité, la Parole de Dieu dépasse la seule étude du livre. La foi de l'Église a toujours puisé aux deux sources de l'Écriture et de la Tradition. Ainsi méditée, célébrée, enseignée dans l'Église et par elle, cette Parole de Dieu a été portée jusqu'à nous grâce à la

fidélité des générations passées. Il s'agit donc de se mettre à son écoute, dans le partage fraternel comme dans l'intimité de son cœur, et d'en vivre.

Le synode a révélé le besoin de mieux comprendre le contenu de notre foi.

Les catholiques du diocèse souhaitent une formation qui éclaire leurs choix de vie et leurs engagements. Il faut donc proposer des catéchèses pour tous, adultes et jeunes.

En particulier, il est demandé que les parents et les catéchistes soient mieux formés pour l'éducation chrétienne des enfants et

des jeunes. L'art est appelé à jouer un rôle beaucoup plus important dans l'initiation chrétienne.

Dans le diocèse, les propositions de formation ne manquent pas, mais elles restent sans doute trop méconnues. Il ne faudra pas hésiter à en créer de nouvelles, adaptées aux différentes générations et aux diverses situations personnelles.

Mieux se former pour mieux témoigner. On se forme pour soi-même, bien sûr, mais on se forme aussi pour transcrire la Bonne Nouvelle dans la culture de ce temps. La formation est le préalable de la mission.



DÉCISION 1 : proposer localement et régulièrement des temps bibliques communs au diocèse à vivre en famille ou en groupe

Les groupes et les formations bibliques sont nombreux dans notre diocèse. Il ne faut pas hésiter à leur donner une publicité adéquate, voire à en susciter de nouveaux.

Deux démarches diocésaines ont été décidées :

1. Des interventions de l'évêque, d'un bibliste ou d'un théologien, avec le support des moyens de communication, tels que la radio, Internet, la TV, etc.
2. La mise à la disposition des paroisses, des mouvements et des groupes, d'itinéraires bibliques diversifiés. Ils comporteront deux niveaux : initiation et approfondissement. Ils utiliseront des supports variés (fiches, DVD, etc.).

À encourager

1. La mise à la disposition de tous, dans les églises et aux permanences des paroisses, de textes de la Bible, de la liturgie et de la réflexion chrétienne, sous la forme de fiches ou d'autres moyens de découverte et de compréhension.
2. L'accueil dans la prière d'un texte de la Parole de Dieu dans les rencontres de chrétiens, surtout avec les jeunes familles, et lors de la préparation aux sacrements. On se redira que cette Parole est une lumière pour conduire la vie du baptisé.



“Dieu, infiniment Parfait et Bienheureux en Lui-même, dans un dessein de pure bonté, a librement créé l'homme pour le faire participer à sa vie bienheureuse. C'est pourquoi, de tout temps et en tout lieu, Il se fait proche de l'homme. Il l'appelle, l'aide à Le chercher, à Le connaître et à L'aimer de toutes ses forces. Il convoque tous les hommes que le péché a dispersés dans l'unité de sa famille, l'Église. Pour ce faire, Il a envoyé son Fils comme Rédempteur et Sauveur lorsque les temps furent accomplis. En Lui et par Lui, Il appelle les hommes à devenir, dans l'Esprit Saint, ses enfants d'adoption, et donc les héritiers de sa vie bienheureuse”.

Catéchisme de l'Église Catholique, 1

DÉCISION 2 : organiser la catéchèse des adultes

“Très tôt on a appelé catéchèse l'ensemble des efforts entrepris dans l'Église pour faire des disciples, pour aider les hommes à croire que Jésus est le Fils de Dieu afin que, par la foi, ils aient la vie en son nom, pour les éduquer et les instruire dans cette vie et construire ainsi le Corps du Christ”.

Catechesi tradendae, 1 & 2, 1979



Pour répondre au fort besoin de formation chrétienne, et en tenant compte des rythmes et mobilités diverses des personnes et des groupes, plusieurs dispositifs souples sont à mettre en œuvre.

1. Créer un parcours diocésain de catéchèse pour les adultes, sous forme de dossiers semblables à celui du “Carnet de route” des équipes synodales.

L'équipe se met en place pour le temps de cheminement prévu par le carnet : on peut y entrer et en sortir de façon souple. Autonome dans son fonctionnement, l'équipe désigne elle-même son animateur. Elle se fait connaître auprès de sa paroisse ou du service « Foi ». Un relayeur de la paroisse ou du service diocésain fait connaître la proposition. Il met en contact les personnes souhaitant entrer dans une équipe. Il assure le lien entre les équipes. Un temps fort, local ou diocésain, par exemple chaque année, pourrait favoriser la connaissance des équipes entre elles.

2. Proposer une catéchèse lors de la préparation au baptême et au mariage, en tenant compte des circonstances et des personnes.

3. Varier les propositions de catéchèses :
 - a. des catéchèses familiales et d'éveil à la foi,
 - b. des catéchèses inter-actives en utilisant le site Internet,
 - c. des catéchèses appropriées pour les personnes des milieux populaires, en situation d'exclusion ou de précarité, handicapées ou ne pouvant pas lire...



“La catéchèse est une éducation de la foi des enfants, des jeunes et des adultes qui comprend spécialement un enseignement de la doctrine chrétienne, donné en général de façon organique et systématique, en vue d'initier à la plénitude de la vie chrétienne”.

Catechesi tradendae, 18, 1979



DÉCISION 3 : former des "formateurs de la foi"

Les formations bibliques et les catéchèses d'adultes nécessitent des animateurs compétents. Le diocèse et les communautés chrétiennes doivent avoir le souci d'appeler des personnes à se former.

1. **Formation de responsables :**

- Formation d'animateurs de groupes bibliques et de catéchèse d'adultes, dans les paroisses ou les ensembles de paroisses.
- Formation d'exégètes et de théologiens dans le diocèse.
- Formation des acteurs de la mission (membres d'EAP, responsables des services paroissiaux, animateurs de catéchèse ou de groupes de jeunes...) à l'écoute de la Parole de Dieu.

Ces diverses formations peuvent faire appel aux formateurs diocésains ou inter-paroissiaux et à des témoins. Elles s'appuieront sur les parcours existants ou feront appel à de nouveaux supports.

2. Proposer à des personnes de devenir « parrains » des catéchistes débutants, afin de les aider à mieux connaître leur rôle et leur permettre de se former progressivement.
3. Le centre Saint-Jean à Angers et le centre spirituel de la Pommeraye constituent des lieux de formation privilégiés ; il est envisagé par ailleurs de mettre sur pied des missions de formateurs itinérants.



DÉCISION 4 : mettre l'art au service de la Parole de Dieu

L'art transfigure. Les initiatives qui déploient l'expression artistique et l'art sacré au service de la Parole de Dieu sont donc à encourager et soutenir quand elles existent, à susciter s'il n'y en a pas. Cette tâche implique une coordination entre les paroisses, les écoles et les aumôneries. Si l'art est un chemin d'évangélisation, il ne faut pas hésiter à l'employer pour une approche du grand public. C'est l'une des missions confiées au service “Société et cultures”.

1. Quelques-unes de ces initiatives, présentes ou à venir, ont été mentionnées :
 - des festivals, des temps forts diocésains, des missions itinérantes avec spectacle ;
 - la visite guidée du patrimoine religieux, mettant en valeur le sens chrétien de l'architecture et des autres œuvres artistiques ;
 - des ateliers de création (par exemple dans les écoles et les aumôneries) faisant appel aux diverses disciplines artistiques : musique, danse, théâtre, arts plastiques, vidéo...
2. Les Pères de l'Église aimaient à répéter que “la liturgie, c'est le ciel sur la terre”. Il faut donc qu'elle soit belle. Les moyens peuvent rester très modestes, mais le recours à l'art est ouvert à tous. Cette aspiration vaut pour toutes les sortes de célébrations, y compris la liturgie des heures. Pourquoi ne pas innover dans ce domaine ?

“La vérité s'arrête à l'intelligence, la beauté pénètre jusqu'au cœur. Elle est, dans tous les êtres doués de connaissance et de sentiment, le premier mobile qui leur donne l'impulsion”.

H.D. Lacordaire, Sermons



SERVIR LES HOMMES



“Je ne suis pas venu pour être servi mais pour servir” (Évangile selon S. Matthieu 20, 28). Les disciples suivent l'exemple du Maître : le service des hommes appartient au cœur même de la mission de notre Église.

Le temps que nous vivons est un temps de grâce. Notre message ne trouvera guère d'écho si l'on ne perçoit pas que nous sommes heureux de vivre à notre époque. J'invite donc tous les catholiques à accueillir avec un préjugé de bienveillance la culture de la société dans laquelle le Seigneur nous a placés.

Deux images bibliques fournissent la ligne de notre conduite. Dans son Sermon sur la montagne, devenu la « Charte de la vie chrétienne », le Christ dit à ses disciples : *“Vous êtes le sel de la terre... Vous êtes la lumière du monde” (Évangile selon S. Matthieu 5, 13-14)*. Le livre de l'Apocalypse nous rappelle, par ailleurs, notre double appartenance : nous sommes les citoyens d'ici, partageant les espoirs et les peines de nos contemporains ; nous sommes aussi les citoyens de la *“Jérusalem qui descend du ciel, d'auprès de Dieu” (Apocalypse 3, 12)* et vient à notre rencontre.

Sel de la terre, lumière du monde, citoyens de la Jérusalem céleste : ces expressions si fortes expriment le caractère prophétique de la vocation du baptisé.

Le service des hommes revêt des formes différentes. Ce peut être celle d'un partenariat. Depuis toujours, des chrétiens se sont engagés

au service d'une société plus juste et plus fraternelle. Ils se sont faits souvent la voix des sans-voix, le porte-parole des plus pauvres et des exclus de toute sorte. Aujourd'hui, ces engagements sont plus nécessaires que jamais. Il est

significatif que la première des décisions qui suivent porte précisément sur le service des plus démunis.

Les exigences de la mission que nous percevons sont multiples ; il peut être difficile même de les harmoniser. D'un côté, nous sentons bien que les engagements nécessaires n'impliquent plus seulement des individus, mais des groupes et des communautés reconnus en tant que tels comme des partenaires

sociaux. D'un autre côté, nous constatons que les convictions et les comportements diffèrent de plus en plus, au point que certains présentent déjà l'existence chrétienne comme un modèle social alternatif.

La participation, oui, mais sans renier la dimension critique et même contestatrice de la vocation chrétienne. Les débats et les échanges d'idées, oui, mais non sans avoir rappelé que le souci des personnes passe avant le reste. Le dialogue, dans le respect et l'estime mutuels, oui, mais sans négliger les impératifs du témoignage proprement évangélique. La fraternité, oui, d'autant plus qu'elle est née des paroles mêmes du Christ, mais sans oublier les devoirs de la justice et les inévitables combats qu'elle entraîne.

Notre message ne trouvera guère d'écho si l'on ne perçoit pas que nous sommes heureux de vivre à notre époque.

DÉCISION 1 : servir en priorité les plus démunis

1. Le service des plus démunis concerne tous les baptisés.
2. L'expérience montre que les pauvres servent mieux les pauvres. Il faut donc former des personnes en ce sens, et ne pas hésiter à leur confier des responsabilités dans l'Église.

À encourager

1. L'implantation de petites communautés (religieux, religieuses, laïcs, prêtres) dans les quartiers et les milieux défavorisés.
2. La recherche de volontaires laïcs compétents (du type des coopérants) pour implanter une présence missionnaire auprès des enfants et des jeunes, dans les quartiers défavorisés ou les zones rurales “abandonnées”. Quelques noms ont été mentionnés : ATD Quart-Monde, la Coopération Missionnaire, le Secours Catholique, la Mission Ouvrière...
3. La création de « tables ouvertes » où sont invitées les personnes les plus isolées.
4. Le souci de permettre aux personnes souffrant d'un handicap de participer à toutes les propositions locales ou diocésaines.

DÉCISION 2 : développer le souci des personnes affectées par la souffrance

La souffrance peut être de nature physique ou morale ; elle peut aussi être d'origine sociale. Les évolutions récentes montrent bien le risque d'une « société à deux vitesses » dans laquelle trop nombreux sont les laissés-pour-compte et les oubliés du progrès. L'Église doit manifester une vigilance particulière envers eux.

À encourager

1. Confier au service Santé et solidarités la mise en place d'une “cellule d'écoute”. Ses objectifs sont l'analyse de situations spécifiques (prisons, bioéthique, nouvelles pauvretés, logement...), la communication des activités accomplies par les diverses associations impliquées, et l'information relative à des situations d'urgence, voire la mise en alerte. Elle peut solliciter une prise de parole publique de l'évêque ou de son délégué.
2. Développer le partenariat entre le service Santé et solidarités, les communautés chrétiennes (paroisses et associations) et les acteurs locaux de la société.
3. Veiller à ce que chaque enfant, jeune et chaque catéchumène adulte soit sensibilisé, au cours de son initiation chrétienne, au service des plus démunis.
4. Procéder à des nominations significatives de prêtres, de diacres et de laïcs auprès de groupes spécifiques (gens du voyage, personnes malades et handicapées...) ou chargés de suivre les grandes questions sociales.
5. Veiller à ce que nos liturgies et notre prière restent ouvertes aux personnes en difficulté.

Ils ont vu, les humbles, ils jubilent ; chercheurs de Dieu, que vive votre cœur ! Car le Seigneur exauce les pauvres.

Psaume 69, 33-34



DÉCISION 3 : promouvoir le respect de la personne humaine

Le baptisé est devenu "prêtre, prophète et roi". Ses choix et ses actions doivent donc rendre aux yeux du monde un témoignage à la fois prophétique et royal, c'est-à-dire de service. Il faut donc assurer une cohérence entre son comportement et les valeurs de l'Évangile.

Plusieurs de ces valeurs concernent le respect de la dignité de la personne humaine.

1. Le respect de la vie humaine

- L'Église d'Anjou réaffirme solennellement le caractère sacré et inviolable de la vie humaine, de la conception à la mort naturelle.
- Les questions de bioéthique touchent au plus près le mystère de l'homme. Elles impliquent des convictions fortes de la part des catholiques, mais aussi une formation solide. La crédibilité de notre parole dépend aussi de notre compétence technique et morale.

2. La confiance dans la famille.

Il est banal de rappeler que la famille constitue la cellule de base de la société. Elle l'est tout autant de l'Église, au point d'être appelée "petite Église", ou encore "Église domestique". Cellule d'amour, de liberté et de responsabilités partagées ; cellule d'éveil à la vie, à la foi. Elle est une aventure de la fidélité. La famille moderne présente des fragilités que nous connaissons bien. Il nous revient de la conforter et de lui redire notre confiance. Nous avons également à accueillir ceux qui ont été blessés dans leur vie familiale.

Les chrétiens sont invités à s'engager dans les divers réseaux associatifs impliquant, à un titre ou un autre, la vie familiale (éducation, loisirs et sports).

3. La promotion des droits sociaux

- **Le logement :** au nom du respect de la dignité de chaque personne, le diocèse s'engage à poursuivre son partenariat avec des organismes d'insertion par le logement. Par ailleurs, les associations propriétaires catholiques, dont l'Association diocésaine, sont encouragées à réserver une quote-part de logements sociaux, lors de transactions immobilières.
- **Le travail** est un bien commun. Chaque personne se réalise par son travail ; le travail constitue l'un des facteurs d'intégration sociale les plus puissants qui soient.

- Il faut donc encourager ceux qui :
- créent de nouvelles entreprises et contribuent ainsi, en augmentant la richesse sociale, à l'amélioration de l'emploi ;
 - travaillent à la formation des jeunes ;
 - donnent toute sa place au travail manuel ;
 - luttent pour le respect de l'homme dans son travail, en particulier grâce au dialogue social (associations et syndicats).

- **Le partage concret.** Le moment est venu de mettre en avant l'éducation à la consommation, en évitant le gaspillage et en préconisant le partage des biens. Nous sommes tous invités dans notre Église, à réviser la manière de gérer nos biens. Dans une société où le "consommérisme" l'emporte, les chrétiens donneront le témoignage d'une vie simple et sobre.

4. L'engagement politique

Pie XI aimait à redire que la politique était la chose la plus importante après la religion. En sommes-nous persuadés ? Il y a chez nous, comme dans toute la France, un désamour de la chose politique, notamment chez les générations plus jeunes.

Il nous faut donc retrouver les chemins de l'engagement politique. J'avais déjà écrit dans ce sens peu après mon arrivée dans le diocèse⁽³⁾. Si les chrétiens ne parlent pas, personne ne le fera à leur place.

La politique est un combat. On ne doit pas craindre, par conséquent, d'y prendre part, au nom des valeurs qui nous sont propres.

5. Des défis propres à notre époque

Chaque époque relève des défis particuliers. Les nôtres ont été clairement identifiés : la mondialisation et la protection de l'environnement.

- Dans ses aspects positifs, la mondialisation devrait favoriser l'émergence d'une conscience universelle où l'emporteraient la solidarité internationale et le respect de l'étranger. Il convient donc de réfléchir aux divers aspects concrets de l'économie solidaire : commerce équitable, microcrédit, tourisme solidaire...

- Quelle planète allons-nous léguer à nos enfants ? La terre nous est confiée : quelle forme lui avons-nous donnée ? Nos efforts restent encore des balbutiements : sommes-nous prêts à quitter notre confort et à changer nos comportements ? Comment éveiller notre sens de l'urgence ? À peine effleurées dans notre synode, ces questions ne manqueront pas de nous accaparer dans les années à venir.

6. Culture et Évangile

L'un des théologiens du synode a fait remarquer qu'il avait été très peu question de culture dans les échanges. Or, rien n'est plus nécessaire : c'est la culture qui permet à la personne humaine de se construire, et de naître à sa liberté et à sa responsabilité ; c'est elle encore qui élabore l'art du vivre-ensemble. Sans culture, pas de vie sociale.

Nous devons donc participer aux débats de ce temps et apporter notre contribution à l'émergence de la culture contemporaine. À cette condition nous serons mieux compris et rejoindrons ceux qui sont éloignés de l'Évangile. La culture est devenue l'occasion la plus immédiate de proposer la foi dans une société sécularisée.

7. Comité de vigilance

Il est demandé de créer un "comité de vigilance" dans le diocèse. Composé de laïcs compétents, ce comité sera chargé d'attirer l'attention de l'évêque et du diocèse sur les questions urgentes de nature politique, économique, sociale et culturelle. Il donnera des conseils pour les éventuelles prises de parole publique.

Ce comité doit favoriser une meilleure connaissance du monde politique et associatif. Il a enfin à faire connaître la doctrine sociale de l'Église.

DÉCISION 4 : choisir le dialogue avec les autres religions

Une culture de la paix implique que les traditions religieuses acceptent d'entrer dans ce que l'on appelle "l'esprit d'Assise". Le dialogue doit être voulu par toutes les parties, dans un souci de reconnaissance mutuelle.

1. Ce dialogue avec les autres religions a déjà commencé en notre Église d'Anjou. Il reste cependant trop ignoré. Il faut donc le faire connaître (supports possibles : RCF, journaux locaux, l'Église d'Anjou et le site diocésain).

2. Nos frères aînés israélites ont joué un rôle actif dans la tenue du synode. Je suis heureux de les en remercier ici. Quelques pistes pour un approfondissement de nos relations avec le judaïsme ont été mentionnées :

- Nommer un délégué diocésain chargé des relations avec le judaïsme.
- Poursuivre et amplifier les rencontres réciproques avec la communauté juive d'Angers dans l'esprit de la constitution conciliaire *Nostra Aetate*.
- Mieux former à la connaissance du judaïsme. Les acteurs de la pastorale se référeront au patrimoine commun des juifs et des chrétiens.

À encourager

1. Mener des actions en commun avec les croyants des autres religions.
2. Proposer à la pastorale des migrants et au service Famille d'aider les personnes engagées dans des mariages mixtes à vivre leur foi respective.
3. Prendre la mesure du défi lancé par les sectes, en informer les paroisses et les écoles, répondre aux questions que beaucoup se posent à leur sujet.



Nous devons construire tous ensemble une nouvelle culture de la vie : nouvelle, parce qu'elle sera en mesure d'aborder et de résoudre les problèmes inédits posés aujourd'hui au sujet de la vie de l'homme; nouvelle, parce qu'elle sera adoptée avec une conviction forte et active par tous les chrétiens ; nouvelle, parce qu'elle sera capable de susciter un débat culturel sérieux et courageux avec tous.

Jean-Paul II, *Evangelium vitae*, 95, 1995

(3) Catéchèse Faire de la politique ? dans La Semaine religieuse n° 4, 3 fév. 2002

VIVRE LE DIMANCHE EN ÉGLISE

“L’Eucharistie forme l’Église. Elle fonde chacune de ses communautés. Les activités d’une paroisse sont nombreuses. Aucune pourtant n’importe autant, n’est aussi vitale que la célébration du Jour du Seigneur et de l’Eucharistie”.

Lettre pastorale *Le Jour des chrétiens*, 13 (Noël 2004)

Le premier commandement de l’Église est : “Les Dimanches et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l’obligation de participer à la Sainte Messe (...)”. Il “demande aux fidèles de sanctifier le jour où l’on commémore la Résurrection du Seigneur, ainsi que les principales fêtes liturgiques où l’on honore les mystères du Seigneur, de la Bienheureuse Marie et des Saints, et de se libérer de tous ces travaux et de ces affaires qui sont de nature à empêcher la sanctification de ces jours”.

Catéchisme de l’Église Catholique, 2002



Se rassembler pour célébrer le Christ : acte central de l’expérience chrétienne. Il donne de se ressourcer personnellement, de se conforter mutuellement et de créer des liens de fraternité, afin de devenir des témoins authentiques de la foi. L’un des premiers témoins de l’Église, Ignace d’Antioche, expliquait que les chrétiens « sont venus à la nouvelle espérance », parce “qu’ils vivent selon le dimanche”.

L’Eucharistie du dimanche et des grandes fêtes liturgiques est le moment privilégié du rassemblement de l’Église, la source et le sommet de la vie chrétienne.

La célébration de l’Eucharistie nous introduit au cœur du mystère chrétien ; mieux, elle nous en fait vivre. Depuis plusieurs années déjà, des aspirations nouvelles sont venues se greffer sur elle : besoin de se former dans la foi, désir de se rapprocher comme des frères. Ces aspirations dessinent ainsi de nouveaux contours du dimanche chrétien.

L’assemblée du dimanche offre désormais de multiples dimensions. Elle est :

- l’assemblée liturgique de ceux qui célèbrent le mystère pascal ;

- l’assemblée de ceux qui cherchent à s’approprier le contenu de la foi chrétienne ;
- l’assemblée de frères qui prennent le temps de se connaître et de partager ;
- l’assemblée de ceux qui veulent témoigner du Christ et annoncer son Évangile.

Le dimanche devient ainsi ce temps privilégié où l’expérience chrétienne est offerte à tous.

L’accueil et la convivialité doivent donner à tout un chacun l’envie de rejoindre la communauté, et aux divers groupes qui la fréquentent de se connaître et de travailler ensemble. Ils feront donc l’objet d’un soin particulier, aussi bien dans la célébration liturgique elle-même que dans les

“moments” spécifiques de la formation et du partage.

Beauté de la liturgie, et aussi compréhension de ses gestes, de ses rites, de ses textes : ces deux préoccupations ont traversé d’un bout à l’autre les aspirations manifestées par le peuple de Dieu en Anjou.

L’Eucharistie, source et sommet de la vie chrétienne.

DÉCISION 1 : Vivre régulièrement un grand rassemblement dominical dans la paroisse

1. Ce rassemblement comprendra la célébration de l’Eucharistie, bien sûr, mais aussi un temps d’accueil et de convivialité, d’échange, de réflexion et d’approfondissement du contenu de notre foi.
2. Ce rassemblement offrira une dimension familiale et inter-générationnelle. Il supposera que se créent de nouvelles coopérations entre les instances de la catéchèse et de la préparation à un sacrement (catéchuménat), ainsi qu’avec les équipes liturgiques et les divers groupes actifs sur place (mouvements, associations, communautés, jeunes, services diocésains).

DÉCISION 2 : proposer des catéchèses familiales le dimanche matin

- 1- Proposer une catéchèse aux parents aux mêmes lieux et horaires qu’à leurs enfants. Ce temps de catéchèse implique la formation de groupes pour les enfants, selon leur âge, et de groupes pour les parents.
- 2- Ces groupes d’enfants et de parents participent à la messe paroissiale. Les EAP organisent ces catéchèses en tenant compte des réalités locales.

DÉCISION 3 : favoriser l’implication des enfants et des jeunes

Les adultes l’ont répété tout au long de ce synode : comment impliquer les jeunes générations dans les célébrations dominicales ? Quant aux jeunes eux-mêmes, depuis mon arrivée dans le diocèse, ils n’ont raté aucune occasion de me dire qu’ils souhaitaient trouver leur place dans ces célébrations. Il reste à déterminer comment.

Quelques exemples sont donnés :

- Former des équipes liturgiques de jeunes, des chœurs d’enfants, des ensembles instrumentaux...
- Favoriser la présence des enfants à la célébration dominicale, avec une liturgie de la Parole adaptée.
- Développer le service de l’autel par les enfants, même petits (7-8 ans), et les jeunes. Ils seront encadrés par de plus grands, des prêtres, des personnes compétentes ou un couple de la communauté paroissiale. C’est un moyen unique de leur transmettre le sens de la liturgie. Des occasions de rencontres entre eux peuvent être organisées en dehors des célébrations.



DÉCISION 4 : valoriser l’art de célébrer

La beauté de la liturgie a pour sujet propre le Christ ressuscité et glorifié dans l’Esprit Saint, qui inclut l’Église dans son action. Comment dès lors rendre nos célébrations liturgiques plus rayonnantes ? Toutes les communautés se posent cette question. Trois moyens plus concrets sont indiqués ici ; il y en a d’autres évidemment :

1. Se former à la liturgie

- Organiser une journée annuelle pour tous les acteurs de la vie liturgique, dans chaque ensemble inter-paroissial. Il s’agit de leur faire vivre une authentique expérience liturgique, alliant la prière, la formation et la vie fraternelle.

2. Se renouveler dans la pratique de la prédication

- L’homélie vise à enraciner la Parole de Dieu dans les intelligences et les cœurs.
- Offrir aux prêtres et aux diacres la possibilité de se renouveler dans l’exercice de la prédication.
- Permettre aux laïcs de se former au commentaire des textes bibliques et liturgiques, comme lors des funérailles ou dans les assemblées de prière.

3. Mettre en valeur les lieux de culte

- La commission d’Art Sacré est au service de tout le diocèse. Il ne faut donc pas hésiter à lui demander des conseils lors d’une création ou d’une transformation (cf. Ordonnance du 28 octobre 2006, *La Semaine religieuse* n° 39).

À encourager

1. L’adoration eucharistique, là où elle n’existe pas encore, avec une catéchèse adaptée.
2. La prise en compte des demandes liturgiques spécifiques, en particulier celles portant sur le chant grégorien.



“Comme les premiers témoins de la Résurrection, les chrétiens convoqués tous les dimanches pour vivre et proclamer la présence du Ressuscité sont appelés à se faire dans leur vie quotidienne évangélistes et témoins”.

Jean-Paul II, *Dies Domini*, 45, 1998

CÉLÉBRER LES SACREMENTS COMME UNE CHANCE POUR LA MISSION

“Les sacrements ont pour fin de sanctifier les hommes, d’édifier le Corps du Christ, enfin de rendre le culte à Dieu ; mais, à titre de signes, ils ont aussi un rôle d’enseignement. Non seulement ils supposent la foi, mais encore, par les paroles et par les choses, ils la nourrissent, ils la fortifient, ils l’expriment ; c’est pourquoi ils sont dits sacrements de la foi. Certes, ils confèrent la grâce, mais, en outre, leur célébration dispose au mieux les fidèles à recevoir fructueusement cette grâce, à rendre à Dieu le culte voulu et à exercer la charité. Il est donc de la plus grande importance que les fidèles comprennent facilement les signes des sacrements et fréquentent de la façon la plus assidue les sacrements qui nourrissent la vie chrétienne”.

VATICAN II, Sacrosanctum Concilium, 59



Les sacrements marquent les grands moments de la vie chrétienne. De nombreuses personnes n’ont de contact avec l’Église qu’à ces occasions-là. C’est une chance pour l’Église et sa mission. Comment la saisir pour annoncer l’Évangile ?

Nous savons que, la célébration terminée, nombreux sont ceux qui abandonnent toute pratique et participation à la vie de la communauté.

Nous nous heurtons aussi à bien d’autres difficultés que nous avons à prendre au sérieux, comme, par exemple, la diminution du nombre des ministres ordonnés.

Il convient alors de réfléchir à nos pratiques pastorales pour les renouveler.

L’Église d’Anjou est invitée par les équipes synodales à redoubler d’attention dans l’accueil des personnes qui ne pratiquent pas ou peu. Il s’agit d’associer la démarche sacramentelle avec une proposition de la foi et la catéchèse. Célébrer un sacrement constitue un temps fort de l’annonce de l’Évangile.

Le synode a appelé les communautés (paroisses, aumôneries) et les associations de fidèles (mouvements, groupes de prières...) à s’engager de façon soutenue pour permettre à ceux qui demandent un sacrement de quitter des chemins vécus de manière trop individualiste et d’entrer dans une démarche ecclésiale.

C’est une chance pour l’Église et sa mission. Comment la saisir pour annoncer l’Évangile ?

Il convient encore de donner à nos célébrations sacramentelles éclat et beauté.

Enfin, nous tenterons de joindre deux démarches pastorales, souvent perçues comme contraires : d’une part, accueillir avec sympathie la personne qui se présente, avec son histoire, sa requête profonde, ses

questions ; d’autre part, faire connaître avec bienveillance les exigences de l’Église pour la réception des sacrements. Il s’agit d’instaurer une dynamique de la pastorale sacramentelle, permettant aux personnes d’avancer à leur rythme, et développant une participation active de la communauté. L’Église parle alors d’initiation chrétienne.

Lier, comme nous le faisons ici, l’évangélisation à la célébration des sacrements est nouveau. Nous n’avons pas encore mesuré tout l’impact de cette nouveauté sur nos mentalités et nos pratiques.

DÉCISION : créer une commission qui devra donner des points de repères pour la pastorale sacramentelle

Quelques repères ont été évoqués pendant le synode. Ceux que je mentionne ici ne prétendent pas à l’exhaustivité :

- Amplifier l’appel des baptisés à participer à l’accueil, à s’engager dans la préparation et la célébration des sacrements.
- Assurer le suivi des baptisés et de leurs familles, des confirmés, des nouveaux mariés, des familles en deuil.
- Proposer des formations adéquates, selon la double exigence de l’accueil (chacun se présentant avec un “niveau” de foi singulier) et de la formation catéchétique. Des parcours différents s’adapteront à chaque “niveau” de la foi.
- Imaginer des outils d’information pour les demandeurs de sacrements ; préparer des documents simples qui leur expliquent le sens du sacrement.
- Pour la célébration du mariage et éventuellement des autres sacrements, partager la charge des célébrations entre les ministres ordonnés. On a parlé à ce sujet d’une “mutualisation” dont les contours restent à préciser, entre les ministres ordonnés de tout le diocèse, selon les possibilités de chacun d’eux et le nombre des demandes de célébrations dans les différents lieux.

La commission sera formée dans les semaines qui suivent. Elle travaillera pendant une année et demie. Ses travaux s’achèveront à Pâques 2009. J’en tirerai des conclusions normatives.

À propos de cinq sacrements⁽¹⁾ et des sépultures, plusieurs perspectives ont été ouvertes. Elles éclaireront les travaux de la commission :

Sacrement du baptême

Privilégier la dimension ecclésiale du baptême, par exemple :

- par une célébration communautaire du baptême ; ce pourrait être une “fête du baptême” ;
- par une célébration du baptême au cours de la messe dominicale de la paroisse ;
- par un accueil chaque fois particularisé des futurs baptisés et de leurs familles par la communauté paroissiale, à la fin de la messe.

“Toute l’activité de l’Église est l’expression d’un amour qui cherche le bien intégral de l’homme : elle cherche son évangélisation par la Parole et les Sacrements, entreprise bien souvent héroïque dans ses réalisations historiques ; et elle cherche sa promotion dans les différents domaines de la vie et de l’activité humaines”.

Benoît XVI, Deus Caritas est, 19, 2005



(1) Tous les sacrements ne sont pas mentionnés ici. L’Eucharistie occupe le cœur du Principe 6. Quant à l’Ordre, il n’a pas été examiné, ce qui ne signifie pas évidemment que l’Assemblée n’en reconnaît pas l’importance.



Sacrement de confirmation

1. Multiplier les occasions de proposer la confirmation aux jeunes et aux adultes. Ce peut être lors d'une demande de baptême, une préparation au mariage, une demande de catéchisation des enfants...
2. Proposer à chaque nouveau confirmé un rôle actif au sein de la paroisse ou d'un mouvement.

Sacrement de pénitence et de réconciliation

1. Désigner dans le diocèse, des lieux spirituels pour l'accueil, l'écoute et le sacrement de réconciliation, si possible un dans chaque ensemble paroissial.
2. Remettre en lumière le sacrement de réconciliation en paroisse ; en expliquer le sens, en faisant découvrir ce qu'est le péché et la nécessité du pardon.
3. Proposer des temps forts de réconciliation avec des démarches diversifiées.
Par exemple : des temps de réflexion collectifs et personnels, des ateliers, des prières d'intercession...
4. Mettre l'accent sur l'accompagnement spirituel. Chacun de nous a besoin de la lumière apportée par un frère. Ce peut être un prêtre, un diacre ou un laïc qualifié.

Sacrement du mariage

1. J'invite à bien relire le nouveau rituel du mariage.
2. Soutenir ou créer des équipes d'accompagnement du type du Centre de Préparation au Mariage (CPM), dans la paroisse ou le groupe de paroisses. Veiller à leur renouvellement régulier.



Sacrements des malades

1. Célébrer selon les diverses propositions du rituel des sacrements pour les malades et les personnes dépendantes.
2. Travailler le "guide pastoral" en concertation avec les différents acteurs. La forme reste à fixer, selon les travaux de la commission.

Célébrer les sépultures

1. Accueillir les familles en deuil et préparer avec elles les différents temps de prière : veillée auprès du défunt, célébration de la sépulture, prière au cimetière, au crématorium...
2. Inviter, à la fin de la célébration de la sépulture, les proches du défunt à rejoindre l'Eucharistie paroissiale du dimanche.

Questions qui dépassent la compétence du diocèse

À propos de la célébration des sacrements, l'assemblée synodale a posé des questions qui dépassent la compétence du diocèse. Je les partagerai avec d'autres évêques de notre conférence. Je ne manquerai pas de les répercuter auprès du siège de Pierre. Ce sont :

1. La possibilité pour un couple chrétien de recevoir le consentement des époux, en cas d'empêchement majeur et inopiné du ministre ordonné prévu pour un mariage (accident de la vie ou de la santé entraînant une incapacité, etc.).
2. La possibilité pour des diacres d'administrer le sacrement des malades ou le viatique des mourants, quand aucun prêtre n'est disponible.



J'invite à relire ma lettre pastorale "L'Esprit Saint ? J'adore !" publiée pour la Pentecôte 2007, lors de la grande fête de la confirmation : "Je ne vous cacherai pas, y disais-je, ma crainte de voir la confirmation figurer désormais au rang des espèces menacées dans notre Église (...) Ce sacrement serait-il réservé à une élite ? (...) Ma conviction la plus profonde est que l'Esprit Saint n'occupera dans notre propre esprit, dans notre cœur, dans notre prière personnelle et communautaire, dans notre manière de faire et de penser, dans notre façon de vivre en Église, une place centrale et déterminante que si nous apprenons à mieux comprendre le sens de sa présence et de son action, à commencer dans le sacrement de confirmation (§ 10 & 11)".

Le Synode des évêques de 2005, auquel je participais a rappelé "qu'il est du devoir pastoral de l'Évêque de promouvoir dans son diocèse la détermination de revenir à une pédagogie de la conversion qui naît de l'Eucharistie et d'encourager les fidèles à la confession fréquente".

Sacramentum caritatis, 21



S'ENGAGER SUR LES CHEMINS DE LA COMMUNION

Les premiers baptisés "étaient assidus à l'enseignement des Apôtres, à la communion fraternelle, à la fraction du pain et à la prière".

Actes des Apôtres 2, 42



La communion précède la mission. Quelle serait la portée de notre témoignage si nous nous montrions divisés ? Ce n'est pas seulement le contenu de la prédication de Paul qui frappa les premiers auditeurs de l'Évangile, mais d'abord la fraternité des communautés : "Voyez comme ils s'aiment !", disaient ceux qui les regardaient vivre.

Le synode nous a permis de prendre davantage conscience de la diversité de notre diocèse. Elle est même plus riche qu'on ne le soupçonnait. Il serait paradoxal de plaider en faveur d'une meilleure acceptation des différences dans notre société et de se montrer réservé sur celles que nous rencontrons chez nous, si nous partageons la même foi.

La diversité est même plus riche qu'on ne le soupçonnait.

Si la communion précède la mission, elle la suit également et en devient comme le couronnement. Il est donc normal que ce Principe figure en fin de parcours.

Rechercher les chemins de la communion nécessite de pouvoir échanger, se rencontrer, mieux se connaître et éprouver de l'estime les uns pour les autres, et pourquoi pas de l'amitié ?

Des engagements concrets sont attendus pour bâtir, conforter ou restaurer la communion.

La recherche de communion implique aussi une ouverture à la mission universelle. Des milliers de missionnaires, nés sur nos terres, ont donné leur vie pour que l'Évangile soit annoncé de par le monde. Des liens de confiance et d'amitié ont été noués avec plusieurs diocèses étrangers, notamment africains.

DÉCISION 1 : créer un Conseil pastoral diocésain

1. Le Conseil reflète la diversité des catholiques dans le diocèse. Il est donc composé de prêtres, de diacres, de religieux et de laïcs.
2. Le Conseil veille à l'application de la Charte synodale. Il relève les difficultés rencontrées et formule des avis pour l'annonce de l'Évangile par tous les baptisés.
3. Le Conseil favorise la concertation entre les associations de fidèles et la reconnaissance des charismes de chacune, au service de la mission.



DÉCISION 2 : écouter les personnes séparées ou divorcées

1. Créer des lieux où l'expérience de ces personnes puisse être dite et entendue. Ces lieux doivent favoriser la prière, le soutien mutuel et l'accompagnement fraternel. Ils peuvent impliquer des équipes de relecture, des groupes paroissiaux, etc.
2. Expliquer de l'intérieur, avec compétence et délicatesse, la position doctrinale de notre Église qui, à plusieurs reprises, s'est exprimée sur ces situations douloureuses⁽⁵⁾.
3. Sensibiliser les communautés ecclésiales et leur demander de faire aux divorcés remariés leur juste place.
4. Offrir un accompagnement aux personnes divorcées voulant se remarier civilement.
5. Engager une recherche sur le "principe de miséricorde" à l'égard des personnes divorcées remariées.
6. L'Assemblée synodale souhaite que l'évêque porte le souci pastoral des divorcés remariés auprès des évêques de France et de l'Église Universelle.

DÉCISION 3 : s'engager dans l'œcuménisme

1. Profiter de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens pour susciter des rencontres régulières avec des enfants, des jeunes et des adultes afin de :
 - mieux connaître les diverses confessions chrétiennes ;
 - prier ensemble ;
 - se former ensemble à l'étude de la Bible ;
 - confronter les diverses approches portant sur les questions d'ordre éthique, social, économique ou politique ;
 - décider éventuellement des actions communes.
2. Informer les catholiques des avancées théologiques en matière d'œcuménisme, afin de faciliter le dialogue œcuménique.

À encourager

1. Le dialogue entre les diverses associations de fidèles, en les invitant à réfléchir ensemble à des questions sociales, ecclésiales, éthiques. Il peut en résulter une parole commune, par exemple, lors de conférences ou de débats publics, ou des projets portés par tous.
2. La curiosité fraternelle envers l'Église universelle. : des liens existent déjà, créés notamment par les jeunes en coopération, les nombreux missionnaires angevins et les jumelages. Les communautés ont besoin d'être informées de ces échanges. Le meilleur échange est celui qui se fonde sur la réciprocité. Notre diocèse a largement envoyé des témoins du Christ dans les autres continents. Malgré ses fragilités actuelles, il est prêt à accueillir des témoins venus d'ailleurs (prêtres, religieux et laïcs).
3. Sur certaines questions liées à la vie sociale, les chrétiens, appartenant à des confessions différentes, peuvent parvenir à des positions communes.

"Si l'Eucharistie exprime le caractère irréversible de l'amour de Dieu pour son Église dans le Christ, on comprend pourquoi elle implique, en relation au sacrement de Mariage, l'indissolubilité à laquelle tout véritable amour ne peut qu'aspérer (...)
Les divorcés remariés, malgré leur situation, continuent d'appartenir à l'Église, qui les suit avec une attention spéciale, désirant qu'ils développent, autant que possible, un style de vie chrétien, par la participation à la vie de la communauté, par le dialogue confiant avec un prêtre ou un guide spirituel, par le dévouement à la charité vécue et les œuvres de pénitence, par l'engagement dans l'éducation de leurs enfants".

Benoît XVI, Sacramentum Caritatis, 29, 2005

"L'Église catholique considère dans l'espérance l'engagement œcuménique comme un impératif de la conscience chrétienne éclairée par la foi et guidée par la charité.(...) C'est l'espérance de l'unité des chrétiens qui trouve sa source divine dans l'unité trinitaire du Père et du Fils et de l'Esprit Saint"

Jean-Paul II, Ut unum sint, 8, 1995



(5) Cf. Quelques réflexions au retour du Synode de Rome : les divorcés remariés et l'Eucharistie, dans "La Semaine religieuse" n° 22 (4 juin 2006) et n° 23 (11 juin 2006).

DES MOYENS POUR LA MISSION

La mission de l'Église nécessite toutes sortes de moyens, y compris des moyens matériels. Deux ont été particulièrement étudiés au cours du synode : les moyens liés à la communication et les moyens financiers.

I. MOYENS LIÉS À LA COMMUNICATION

L'univers du multimedia s'est imposé à tous. La révolution technologique des nouveaux moyens de communication entraîne un rapport au monde totalement différent. Le monde est devenu comme une grande "toile" où chacun peut tout trouver sur tout. L'Église a besoin de se familiariser avec ces moyens et de les placer au service de l'annonce de l'Évangile. Les catholiques du diocèse souhaitent une communication diocésaine efficace, simple et proche, mais de qualité, utilisant un langage compréhensible par tous. Ils éprouvent le besoin d'une meilleure circulation des informations : sur les multiples propositions faites dans les paroisses, les services et mouvements du diocèse, sur la vie des communautés et les prises de position de l'Église.

L'enjeu est évident : montrer le visage d'une Église vivante, active et présente aux questions de notre temps.

DÉCISION 1 : rédiger un guide diocésain de la communication

Ce guide propose à tous les acteurs dans le diocèse une communication cohérente, un esprit commun et des repères de nature aussi bien technique que pastorale.

DÉCISION 2 : tisser un réseau de "communicants" et utiliser des moyens de communication modernes et attractifs

1. Développer et améliorer encore le site internet du diocèse. Ce site est comme une vitrine du diocèse : il présente l'actualité commentée de l'Église et du monde ; il propose des réponses aux questions de nature théologique ou éthique ; il répercute les textes de l'Église universelle. Il établit des liens avec les autres sites religieux.
2. Rédiger une lettre informatique ("Newsletter") régulière. La rédaction en est confiée à la Communication du diocèse, qui est assistée d'une "cellule de veille" traitant de l'actualité.
3. Mettre en place un réseau d'équipes locales de communication.
4. Rédiger un livret diocésain de l'ensemble des propositions faites par les six services diocésains aux jeunes et aux adultes. Ce livret est remis aux paroisses et proposé dans les lieux d'accueil et de rassemblement.
5. Rédiger un livret paroissial de l'ensemble des lieux de ressourcement (groupes de prière, pèlerinages, marches, etc.), ainsi que leurs activités. Ce livret récapitule aussi les activités des associations et mouvements.

DÉCISION 3 : rendre notre Église plus visible

Plusieurs initiatives ont été envisagées :

1. Créer des lieux de permanence dans les centres villes, grâce à des "points d'information catholique" (par exemple, dans les centres commerciaux, les églises ouvertes, etc.) qui seront autant de "vitrines" pour l'Église. La signalétique doit être commune. Ces lieux de permanence offrent des informations et une écoute. Ils sont tenus par des permanents et des bénévoles, formés à l'accueil.
2. Rédiger une page "Église catholique" dans l'annuaire téléphonique départemental. Chacun y trouve l'interlocuteur adéquat de manière rapide. S'assurer au préalable qu'une inscription dans l'annuaire est demandée pour chaque commune lorsque le prêtre réside en dehors de celle-ci.
3. Encourager la radio RCF et la revue diocésaine "L'Église d'Anjou" à jouer leur rôle de moyens modernes de la communication, et veiller à rendre notre diocèse présent dans les medias angevins.
4. Imaginer des outils techniques modernes adaptés aux plus jeunes (vidéo, DVD...), afin de répondre à leurs questions.
5. Prévoir la présence de notre Église dans les principales manifestations de la vie sociale. Le "Salon du mariage", par exemple, pourrait fournir une bonne occasion de présenter le mariage chrétien et le baptême.

"L'Église a donc le droit inné d'utiliser et de posséder ces moyens [de communication sociale] sans exception, dans la mesure où ils sont nécessaires ou utiles à la formation chrétienne et à toute autre action pastorale.

Les pasteurs ont le devoir d'instruire et d'orienter les fidèles en sorte que ceux-ci utilisent les moyens de manière à assurer leur propre salut et perfection, comme ceux de l'humanité entière".

VATICAN II, *Inter Mirifica*, 3 § 2



II MOYENS FINANCIERS

Il n'est pas si facile de parler d'argent. Les reproches longtemps formulés à l'encontre d'une Église "riche" nous ont rendus presque honteux d'aborder ces questions triviales. Nous aimerions tellement annoncer l'Évangile dans la plus pure gratuité !

Pourtant, il était question d'argent dans les premières communautés chrétiennes ; et même beaucoup. La mise en commun des biens appartenait aux signes distinctifs de ces communautés, avec la prière et la fraction du pain (Actes des Apôtres 2, 44-46). Pour avoir triché dans ce domaine, Ananie et sa femme Saphire furent punis très sévèrement (Ac 5, 1-11). La gestion des biens devenant trop lourde, les Douze choisirent des diacres pour le service des tables, incluant l'administration de ces biens, tandis qu'ils continuaient à annoncer la parole de Dieu (Ac 6, 2-3). Nous ne pouvons faire moins que de les imiter.

Les biens qui sont donnés à l'Église pour accomplir sa mission lui sont confiés ; elle n'en dispose pas à sa guise. Ils sont destinés à financer les diverses activités, à pratiquer la solidarité entre les acteurs de la mission et à aider ceux qui se trouvent dans le besoin.

À propos de ces questions, l'Église a besoin d'une communication simple, claire et régulière. Notre époque est soucieuse de transparence, nous aussi. Ceux qui aident notre Église ont le droit de connaître le budget du diocèse, l'affectation de ses ressources, le montant de ses dépenses, les problèmes rencontrés et les résultats obtenus. La générosité est à ce prix.

Il convient donc de restreindre nos dépenses, quand cela s'avère possible ; je reste persuadé que les économies réalisées ne seront pas très importantes. En revanche, il est nécessaire, sinon urgent, de prévoir une augmentation substantielle des ressources. Nous pouvons nous appuyer sur la générosité des catholiques de l'Anjou, et de quelques autres. Je ne vois rien d'étonnant à ce que de nouvelles voies soient explorées par ailleurs.



Plusieurs orientations sont mentionnées ici :

1. Rechercher de nouvelles ressources pour couvrir les dépenses liées à l'augmentation du nombre des missions confiées à des laïcs, à la création de fondations, au financement de projets sociaux et culturels.
Je demande donc qu'un plan soit élaboré dans un délai de deux années. Il aura un double objectif : rechercher des ressources nouvelles et optimiser la gestion du budget diocésain.
2. Renforcer la communication sur le budget global (paroisses + diocèse) de l'Église d'Anjou grâce à une présentation simple et visuelle (Web, plaquette) décrivant l'activité du diocèse et ses projets. Par ces mêmes moyens, donner aux chrétiens davantage d'indications sur le niveau souhaitable des dons pour le denier de l'Église en fonction de leurs revenus.
3. Oser demander à tous, y compris aux générations plus jeunes qui connaissent mal l'Église, une participation financière à l'occasion des baptêmes, mariages et sépultures, ou lors d'une inscription pour une activité.
4. Poursuivre la mise en commun des moyens, des services et des personnes dans les ensembles paroissiaux. Les paroisses pourraient être soulagées en confiant quelques-unes de leurs activités économiques à l'administration diocésaine.
5. Fixer chaque année, au moment où s'établit le budget, le montant de la participation du diocèse à la vie d'autres Églises, ainsi qu'aux nécessités de la solidarité nationale et internationale. Cette participation du diocèse doit faire l'objet d'une bonne communication. La générosité appelle la générosité.
6. Prévoir, une fois par an au moins, une concertation par ensemble de paroisses entre les EAP et les Conseils Économiques Paroissiaux (CEP), en plus de la journée diocésaine annuelle des CEP. Cette dernière donnera l'occasion de procéder à une évaluation des dépenses et recettes de l'Église diocésaine avec le Conseil Diocésain des Affaires Économiques (CDAE).
7. Rationaliser le parc immobilier en le recentrant sur le strict nécessaire pour la mission, en distinguant deux catégories : l'immobilier diocésain et l'immobilier des associations paroissiales. Avec une équipe d'experts bénévoles, faire un état des lieux : vétusté, conformité aux normes de sécurité, coût d'entretien, engagements pris par rapport à son utilisation... Avec une autre équipe, étudier l'usage actuel et les nouveaux usages possibles, ainsi qu'une vente éventuelle ou une location. Reverser les gains obtenus à la solidarité diocésaine.

"La multitude des croyants n'avait qu'un seul cœur et une seule âme, et nul n'appelaient sien ce qu'il possédait, mais tout était commun entre eux.

(...) Tous ceux qui possédaient des terres les vendaient et en apportaient le prix aux pieds des Apôtres. On distribuait ensuite à chacun selon ses besoins".

Actes des Apôtres 4, 32 & 34-35



PRIÈRE DU SYNODE

*Père de toute vie,
bénédis-toi pour ton Église d'Anjou !
Tu l'as comblée de tes largesses
au cours des siècles passés.
Nous confions à ta grâce son présent et son avenir.*

*Ô Esprit Saint, bénis-toi
pour ton action incessante,
l'audace à laquelle tu nous appelles,
manifestée par ce synode.
Donne au peuple d'Anjou de se mettre à ton écoute
et de célébrer cette démarche destinée
au bien de tous.*

*Seigneur Jésus, toi l'envoyé du Très-Haut :
par ta parole et ton exemple,
tu restes la source de notre espérance.
Toi, le Vivant, accompagne nos efforts de conversion :
qu'ils soient toujours portés
vers la communion fraternelle.*

*Dieu, Père, Fils et Esprit Saint,
puisse ton Église d'Anjou
trouver dans l'avenir que tu lui prépares,
sa joie et son unité.*

*Ô Marie, Mère de toutes les générations,
guide-nous, le moment venu,
sur les chemins de la mission.*

*Je remercie l'équipe d'animation du synode,
les membres de l'Assemblée synodale et tous
ceux qui ont participé à la réussite de ce temps
fort de la vie de notre diocèse. À tous, je souhaite
une bonne réception de notre charte.*

*+ Jean-Louis Bruguères
évêque d'Angers*

